

NEWSLETTER

ARBITRAGE NATIONAL

Saison 2026-2027 • Août 2026

INFORMATION IMPORTANTE

Indemnité kilométrique 2026-2027 : 0,47 €/km.

Chers collègues,

La nouvelle saison de volleyball 2026-2027 est à nos portes.

Nous confirmons par la présente que, pour la saison 2026-2027, l'indemnité kilométrique s'élève à 0,47 €/km.

Vous avez probablement entendu parler de diverses nouvelles règles de jeu, largement testées lors des dernières compétitions VNL. Ces nouvelles règles ne pourront être officiellement approuvées par la FIVB que lors d'un congrès prévu à la fin de cette année. Elles ne seront publiées qu'après cette approbation.

Le Conseil d'Administration de Volley Belgium a décidé d'appliquer immédiatement, pour la saison 2026-2027, uniquement les règles prévues par le CEV.

A) Règles applicables aux rencontres nationales et à la Ligue

1. Erreur de position — liberté de placement de l'équipe en réception

Nouvelle règle

L'équipe en réception doit être dans le bon ordre de rotation au moment du coup de sifflet de l'arbitre, mais les joueurs peuvent se déplacer dès que l'action de service commence.

Les joueurs peuvent quitter leur position correcte dans la rotation au moment où le mouvement du serveur débute, y compris lorsqu'il effectue un pas ou commence un mouvement des bras ou des jambes constituant le premier mouvement du service.

À RETENIR

La position correcte doit être respectée au coup de sifflet. Le déplacement devient possible dès le début du mouvement de service.

2. Maniement du ballon

Le double contact lors d'une passe, lorsqu'il s'agit du deuxième contact de l'équipe, continuera à être autorisé, à condition que le ballon reste du même côté du terrain.

Aucune modification de règle n'est nécessaire.

À RETENIR

Le double contact peut être toléré sur le deuxième contact lorsqu'il s'agit d'une passe interne à l'équipe. Il ne l'est pas pour envoyer le ballon directement chez l'adversaire.

3. Attaque « pousser – porter – attraper – lancer – feinter »

Règle 9.2.2 — règle existante, interprétation spécifique

La règle 9.2.2 reste inchangée, mais des directives et interprétations spécifiques sont prévues.

Ces directives et instructions seront également expliquées à l'aide de différents extraits vidéo lors de la réunion nationale des arbitres du 4 septembre 2026 à Nivelles.

Les textes ci-dessous correspondent aux instructions provisoires de la FIVB.

3.1. Ballon attrapé ou lancé

La règle 9.2.2 sera appliquée de manière stricte concernant les contacts d'attaque.

Le ballon ne peut pas être attrapé ni lancé.

3.2. Actions d'attaque non autorisées

Les actions d'attaque suivantes ne seront pas autorisées :

- changement de direction du ballon pendant l'action ;
- attaque volontaire à deux mains ;
- poussée ;
- block-out avec la main ouverte ;
- ballon porté ou accompagné.

Attaque à deux mains : distinction importante

Pour toute action à deux mains envoyant le ballon au-dessus du filet et qui n'est pas une action de bloc, il faut distinguer :

- une attaque volontaire à deux mains : c'est une faute ;
- une passe haute à deux mains qui envoie simplement le ballon au-dessus du filet : ce n'est pas une faute.

Clarification concernant le bloc

Tout ballon provenant du camp adverse, y compris un ballon qui rebondit sur le bloc adverse, peut être légalement bloqué.

Tout ballon provenant du propre camp d'une équipe, y compris un ballon ayant rebondi sur son propre bloc, est considéré comme un ballon d'attaque lorsqu'il est dirigé vers le terrain adverse.

RAPPEL

Le double contact est permis pour les passes internes à l'équipe, mais pas lorsqu'il sert à envoyer le ballon vers le camp adverse. Dans ce cas, cela reste une faute.

3.3. La feinte (« tip »)

Seule l'action de feinte réalisée du bout des doigts sera autorisée. Pour être légale :

- la feinte doit être exécutée avec une seule main ;
- le temps de contact avec le ballon doit être court ;
- le ballon doit être dirigé en ligne droite.

Précisions FIVB pour mieux comprendre la règle 9.2.2

Un ballon lancé implique deux actions distinctes : le joueur attrape d'abord le ballon, puis le lance. À l'inverse, lorsqu'un ballon est joué correctement, il rebondit immédiatement au point de contact.

L'arbitre doit être particulièrement attentif à la nature du contact, notamment lors d'une attaque feintée (« tip ») qui modifie la direction du ballon.

Lors d'une attaque, la feinte est autorisée si le ballon n'est ni attrapé ni lancé.

Une feinte signifie une attaque du ballon, lorsque celui-ci est entièrement au-dessus de la hauteur du filet, réalisée délicatement avec les doigts d'une seule main, où :

- la direction du ballon n'est modifiée qu'une seule fois ;
- le temps de contact est court ;
- le déplacement du ballon pendant le contact reste limité.

Points d'attention pour le 1er arbitre

Le premier arbitre doit observer attentivement ces feintes. Il y a faute lorsque :

- le ballon ne rebondit pas immédiatement ;
- le ballon est accompagné par la main ;
- le ballon est lancé depuis la paume de la main ;
- la direction du ballon est modifiée plusieurs fois.

Action de bloc

L'action de bloc n'est pas légale si le joueur ne se contente pas d'intercepter le ballon venant de l'adversaire, mais qu'il le tient, le soulève, le pousse, le porte, le lance ou l'accompagne.

Dans ces situations, l'arbitre doit sanctionner le bloc comme un ballon tenu / attrapé (« catch »). Le document précise toutefois que cette interprétation ne doit pas être exagérée.

VIDÉOS EXPLICATIVES

Le document original fournit un lien vers des vidéos d'illustration, annoncé comme valable jusqu'au 20 septembre 2026 :

<https://www.swisstransfer.com/dl/01a024bc-d2dc-7382-b190-894de8a79c46>

B) Règles supplémentaires spécifiques à la Ligue et au Challenge

4. Challenge en cours d'échange — « Bookmark »

Les équipes peuvent marquer une action pendant un échange lorsqu'elles estiment que cette action pourrait faire l'objet d'un challenge à la fin de l'échange.

À la fin de l'échange, si l'équipe perd le point, elle peut demander le contrôle vidéo d'une seule des actions qu'elle a préalablement marquées.

Une action ayant eu lieu pendant l'échange ne pourra pas être contestée si elle n'a pas été marquée au préalable.

Si les deux équipes ont marqué une action durant le même échange, les actions seront examinées dans l'ordre chronologique et la première faute constatée prévaudra.

Le système de marquage devra être lié au bouton de début d'échange afin de permettre une vérification vidéo plus rapide.

5. Challenge — touches en défense et en réception de service

Les touches de balle en défense et en réception de service seront désormais incluses dans le règlement du Challenge.

Pour modifier la décision initiale de l'arbitre, le contact devra être clairement et visiblement identifiable sur la vidéo.

Si aucune preuve vidéo n'est disponible, la décision initiale sera maintenue.

6. Challenge — réduction des interruptions

Après que le résultat d'un challenge a été communiqué, l'équipe qui a demandé le challenge ne peut pas demander de temps-mort avant le début de l'échange suivant.

L'équipe qui n'a pas demandé le challenge conserve, quant à elle, le droit de demander un temps-mort.

Cette restriction s'applique aussi bien aux challenges demandés à la fin d'un échange qu'aux actions marquées pendant l'échange.

Nous vous souhaitons à tous une excellente saison sportive !

NSC / CNA — Arbitrage National

Source : News Letter Nationale Arbitrage National — 2026 aug — Volley Belgium